



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE
LA PROTECTION CIVILE

Bureau des Polices Administratives

Mission Réglementation Routière

PROCEDURE DE RESTITUTION DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CARTE GRISE) SUITE A IMMOBILISATION

Votre véhicule a été immobilisé et le certificat d'immatriculation a été saisi par les forces de l'ordre. Vous souhaitez reprendre possession de celui-ci, merci d'adresser votre demande accompagnée des documents nécessaires à l'adresse ci-dessous :

PREFECTURE DU RHONE
DSPC/BPA/RR/SIV
18 rue de Bonnel
69419 LYON cedex 03

Il est inutile d'adresser une demande de restitution d'un CI sans s'être assuré que l'immobilisation ait bien été levée par les forces de l'ordre (pour rappel : la Préfecture ne lève pas les immobilisations)



1- L'immobilisation a fait suite à toutes infractions autres que la non mutation du CI :

- copie recto/verso d'une pièce d'identité
- **la levée d'immobilisation (sans laquelle aucune restitution ne sera faite)**
- **1 enveloppe (lettre suivie 20g) libellée à vos nom et adresse**

2- L'immobilisation a fait suite à une non mutation (non transfert) de certificat d'immatriculation :

Le certificat d'immatriculation est détruit et vous ne pourrez obtenir qu'une copie.

- copie du certificat de cession
- copie recto/verso d'une pièce d'identité
- 1 enveloppe (lettre suivie 20g) libellée à vos nom et adresse
le CI barré est transmis en préfecture environ 30 jours après l'immobilisation
Seule une copie du certificat d'immatriculation vous sera éventuellement remis.
Les Certificats d'Immatriculation barrés sont systématiquement détruits.

3- L'immobilisation a fait suite à une non mutation (non transfert) à laquelle s'ajoute d'autres infractions :

- copie du certificat de cession
- copie recto/verso d'une pièce d'identité
- 1 enveloppe (lettre suivie 20g) libellée à vos nom et adresse
le CI barré est transmis en préfecture environ 30 jours après l'immobilisation
Seule une copie du certificat d'immatriculation vous sera éventuellement remis.
Les Certificats d'Immatriculation barrés sont systématiquement détruits.